

MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE  
DIRECTION  
GENERALE DE L'ADMINISTRATION  
SCOLAIRE  
DIRECTION  
DU PERSONNEL ET DES AFFAIRES  
ADMINISTRATIVES  
SERVICE DU PERSONNEL

portant titularisation des Professeurs de Lycée  
stagiaires des cadres de la catégorie A hiérar-  
chiel des services sociaux (Enseignement) de la  
République Populaire du Congo au titre de l'an-  
née 1980.

---:---:---:---:---:---:---:---

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---:---:---:---:---

V I S A S :

- (/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la Loi 25/80 DU 13.11.80 portant amendement de l'article n° 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies <sup>des cadres</sup> créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement de la République Populaire du Congo ;
- (/u le décret 65/170/FP-BE du 25.6.65 réglementant l'avancement des fonctionnaires ;
- (/u le décret 63/81.FP-BE du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectuées les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8.
- (/u le décret 67/304/MJT.DGT du 30.9.67 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A de l'Enseignement) secondaire abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret 64/165/FP-BE du 22.5.64 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
- (/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le décret 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u le procès-verbal de la commission administrative paritaire en date du 9 Janvier 1982.

D F P

D B

D C F

ETECLE 1er : Les Professeurs de Lycée Stagiaires des cadres de la catégorie A hiérarchie I des services sociaux (Enseignement) de la République Populaire du Congo dont les Noms suivent sont titularisés dans leur ~~grade~~ et nommés Professeurs certifiés de 1er échelon ACC = néant. Indice 830.

- BADILA Jean Marie p/c du 2.7.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- BAHONDA Hortense Marie Christine p/c du 28.11.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- BOUSSOUGOU Louis p/c du 27.9.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- DIANTOUBA François p/c du 29.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- GANGOUE André p/c du 1.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- LIGNONGO Jean p/c du 8.6.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- LOKO née NSANA Emilienne p/c du 26.3.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- LOUYA Géorgine p/c du 15.1.80 en service à Louboyo~~x~~  
- MABIALA Azaad p/c du 25.9.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- MAKOSSO Mathos Marius p/c du 25.9.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- MASSENGO Martin p/c du 24.11.80 en service à Pointe-Noire~~x~~  
- MBOUSSA Dominique p/c du 21.11.80 en service à Pointe-Noire~~x~~  
- MFOUKOU-MOKO Alexis p/c du 2.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- MINGOUA Gaston p/c du 11.7.80 en service à Makoua~~x~~  
- N'LEMVO-N'TELO Dieudonné Josué p/c du 28.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- NKALA Edouard p/c du 1.10.80 en service à Pointe-Noire~~x~~  
- NKONDA Emmanuel p/c du 27.9.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- NGUIA Jean p/c du 13.11.80 en service à Makoua~~x~~  
- NSILOULOU Antoine p/c du 10.11.80 en service à la Bouenza~~x~~  
- OBAME Bernadette p/c du 20.2.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- ONGACNA Joseph p/c du 5.2.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- TSIKA Marcel p/c du 22.5.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- WAMBAT François p/c du 5.2.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- BATANTOU Christophe p/c du 17.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- KOMBO Alphonse p/c du 1.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- TSOUKI-SOLO Gaston p/c du 1.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- MAYOUKOU Gaétan p/c du 10.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- NZOMONO Macaire p/c du 1.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- BIMFOUANIKISSA Adolphe p/c du 12.6.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- KOUSSOUKAMA-LOUBAKI p/c du 2.10.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- DZONDO-KOUAMALA André p/c du 1.10.80 en service à Pointe-Noire~~x~~  
- YAOUE Magloire Ludovic p/c du 5.1.80 en service à Brazzaville~~x~~  
- YABOUNA Cyriaque p/c du 1.10.80 en service à Brazzaville~~x~~

*[Signature]*

.../...

ARTICLE 2 : LE Présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

BRZAVILLE, le 13 AOUT 1982

PAR LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU  
GOUVERNEMENT ;

LE MINISTRE DE L'EDUCATION  
NATIONALE

A. N D I E G A - O B A -

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE  
LA PREVOYANCE SOCIALE

Bernard COLBO MATSIOMA.

Colonel Louis SYLVAIN GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES

Itihi Ossetoumba LIKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

EIN..... 2  
DGAS..... 2  
DPAA..... 3  
DFP..... 35  
D.B..... 2  
D.C.T..... 2  
B/Solde..... 5  
CF IEN..... 2  
Fétrasseic..... 2  
UJSC..... 2  
D.R.E..... 2  
Intéressés..... 34